Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 029-212902043-20260723-23072026005-DE

Nombre de membres afférents au CM : 19
en exercice : 19
ayant pris part à la délibération : 14 + 4 pouvoirs
Date de convocation : 13 juillet 2026

Mairie de Plounéventer
Rue de la mairie
29400 PLOUNEVENTER
Tel : 02.98.20.81.57
Fax : 02.98.20.91.05

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUNEVENTER

Séance du 23 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-trois juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ABALAIN, Maire

Présents : Romain RIOU, Marie France POULIQUEN, Olivier GEFFROY, Cécile HOARAU, Claude PAUGAM, Marie-Hélène QUEGUINER, Valérie OLLIVIER, Claudie CANN, ~~Nadia COAT~~, Béatrice MENEZ, Catherine APPERE, Maxime MANTAUX, Matthieu HARSCOAT, Hélène ROZEC

Absents excusés : Gérard SALAUN, pouvoir à Maxime MANTAUX
Stéphane ROZEC, pouvoir à Valérie OLLIVIER
Mikaël CARIOU, pouvoir à Olivier GEFFROY
Cédric BELLEC, pouvoir à Romain RIOU
Nadia COAT

Secrétaire de séance : Claude PAUGAM

Délibération 23072026 005

OBJET **: participation aux frais de scolarité des enfants inscrits à l'école publique de Saint-Servais**

L'assemblée est informée de la délibération prise en conseil municipal de Saint-Servais le 27 mai 2026, fixant la participation demandée aux communes de résidence des enfants scolarisés à l'école publique de Saint-Servais. Les montants sollicités sont de 2 148,52 € par enfant en classe de maternelle et de 758,21 € par enfant en classe élémentaire.

Après en avoir délibéré,
Vu l'article L212-8 du Code de l'Education,

Le conseil municipal à l'unanimité décide de financer à hauteur du coût de fonctionnement moyen par élève des écoles publiques du département, tel que communiqué par l'Académie de Rennes soit :

- 1 873,14 € en maternelle,
- 623,54 € en élémentaire.

Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 029-212902043-20260723-23072026005-DE

Le Maire,
Jean-Luc ABALAIN

Le secrétaire de séance,
Claude PAUGAM

MAIRIE DE PLOUNEVENTER 29400

ACTE RENDU EXECUTOIRE
Compte tenu de
La publication le 24 juillet 2026
La transmission au contrôle de légalité le 24 juillet 2026